



Arrêtés municipaux

EXTRAIT DU REGISTRE MARCHÉS PUBLICS

Récapitulatif des marchés publics notifiés par la ville d'Ivry-sur-Seine
entre le 6 mai 2022 et le 31 août 2022

LE MAIRE D'IVRY-SUR-SEINE,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-22 (4°),
L.2131-1 et L.2131-2,

vu la délibération du Conseil municipal du 21 octobre 2021 portant délégation de
pouvoirs du Conseil au Maire,

vu le code de la commande publique,

vu les marchés publics notifiés par la ville d'Ivry-sur-Seine entre le 6 mai 2022 et le 31
août 2022,

vu le budget communal,

DECIDE

ARTICLE 1 : FIXE comme suit les marchés publics notifiés entre le 6 mai 2022 et le 31 août 2022,
et DIT que les dépenses en résultant seront imputées sur les crédits inscrits au budget communal :

<i>Objet</i>	<i>Titulaire</i>	<i>Date d'effet</i>	<i>Durée</i>	<i>Montant total TTC</i>
Missions de diagnostic des matériaux contenant de l'amiante et du plomb dans les bâtiments communaux de la Ville d'Ivry-sur-Seine	SYNERGIE EXPERTISE	19/05/2022	<i>1 an reconductible 3 fois</i>	<u>Sans montant maximum</u> <u>Sans montant maximum</u>
Impression de 11 numéros par an du journal municipal intitulé « Ivry ma ville » à 34 000 exemplaires, d'éventuels suppléments à « Ivry ma ville » et du guide municipal.	PERIGRAPHIC	04/06/2022	<i>1 an reconductible 3 fois</i>	<u>Montant minimum annuel</u> 110 000 € TTC <u>Montant maximum annuel</u> 264 000 € TTC <u>Soit pour 4 ans</u> <u>Montant minimum</u> 440 000 € <u>Montant maximum</u> 1 056 000 €

Téléphonie mobile (groupement Sipperrec) <i>Lot n°1 : Téléphonie mobile principale.</i>	SIPPEREC	08/06/2022	1 an à compter de sa notification	<u>Montant annuel</u> 42 000 000€ TTC
Téléphonie mobile (groupement Sipperrec) <i>Lot n°2 : téléphonie secondaire.</i>	SIPPEREC	08/06/2022	1 an à compter de sa notification	<u>Montant annuel</u> 30 000 000 TTC
Réalisation de divers travaux d'impression : fabrication d'affiches, autocopiants, cartes et imprimés divers, brochures, plaquettes et tracts.	PERIGRAPHIC	22/06/2022	1 an reconductible 3 fois	<u>Montant minimum annuel</u> 66 000 € TTC <u>Montant maximum annuel</u> 264 000 € TTC <u>Soit pour 4 ans</u> <u>Montant minimum</u> 264 000 € TTC <u>Montant maximum</u> 1 056 000 € TTC
Exploitation des installations de génie climatique des bâtiments communaux d'Ivry-sur-Seine.	VEOLIA ENERGIE	29/06/2022	60 mois	<u>Partie forfaitaire</u> 2 015 160 € TTC <u>Montant maximum</u> 3 600 000 € TTC
Acquisition de matériel ludique et pédagogique pour les écoles, les structures municipales de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse. <i>Lot 1: acquisition de fournitures d'éveil sensoriel/premières découvertes, jeux de construction, jeux de manipulations, jeux symboliques, jeux à visées éducatives, matériel de motricité fine, matériel de motricité, matériel d'éveil musical, matériel d'activités créatives pour les enfants de 0 à 3 ans.</i>	CIPA	06/07/2022	1 an reconductible 3 fois	<u>Montant minimum annuel</u> 5 100 € TTC <u>Sans montant maximum annuel</u> <u>Soit sur 4 ans</u> <u>Montant minimum</u> 20 400 € TTC

Acquisition de matériel ludique et pédagogique pour les écoles, les structures municipales de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse. <i>Lot 4: acquisition de matériel et de produits de loisirs créatifs.</i>	LIBRAIRIE LAIQUE	06/07/2022	1 an reconductible 3 fois	<u>Montant minimum annuel</u> 24 000 € TTC <u>Sans montant maximum annuel</u> <u>Soit sur 4 ans</u> <u>Montant minimum</u> 96 000 € TTC
Fourniture et pose des escaliers de secours du Centre Administratif Marcel Cachin à Ivry-sur-Seine.	CISCO BAT	06/07/2022	16 mois	<u>Montant forfaitaire</u> 223 200 € TTC
Travaux d'amélioration de confort d'été du Centre Municipal de Santé à Ivry-sur-Seine en site occupé. <i>Lot n°1 : protections solaires et façades.</i>	CISCO BAT	08/07/2022	14 mois	<u>Montant forfaitaire</u> 145 004,46 € TTC
Travaux d'amélioration de confort d'été du Centre Municipal de Santé à Ivry-sur-Seine en site occupé. <i>Lot n°2 : serrurerie.</i>	COMPAGNION METTALIER BREUZ	08/07/2022	13 mois	<u>Montant forfaitaire</u> 54 442,80 € TTC
Maîtrise d'œuvre, relatif à la construction d'un groupe scolaire de 25 classes, d'un équipement culturel et sportif et d'un parking (intégré) de 105 places au sein de la ZAC Gagarine-Truillot.	LA ARCHITECTURE	10/07/2022	100 mois	<u>Montant forfaitaire</u> 3 380 160 € TTC <u>Tranche optionnelle</u> 334 080 € TTC

Création d'un terrain multisports cité Spinoza à Ivry-sur-Seine. <i>Lot 1 – VRD.</i>	SNTPP	11/07/2022	9 semaines	<u>Montant forfaitaire</u> 29 847,46 € TTC
Création d'un terrain multisports cité Spinoza à Ivry-sur-Seine. <i>Lot 2 – Structure multisports.</i>	CAMMA SPORT	11/07/2022	9 semaines	<u>Montant forfaitaire</u> 42 799 ,32 € TTC
Acquisition et l'installation de matériel de restauration pour le groupe scolaire Anne Sylvestre Ivry-sur-Seine.	IDEM CUISINE	11/07/2022	2 mois	<u>Montant forfaitaire</u> 225 022,64 € TTC
Rénovation des systèmes de chauffage des complexes sportifs Gosnat et Lénine à Ivry-sur-Seine.	CRAM	22/07/2022	3 mois	<u>Montant forfaitaire</u> 128 596 € TTC
Etude urbaine participative Cœur de Ville en vue de la requalification du centre-ville d'Ivry-sur-Seine.	TECTONE	27/07/2022	<i>A compter de sa notification puis jusqu'à l'admission définitive des prestations</i>	<u>Sans montant minimum annuel</u> <u>Montant maximum annuel</u> 18 000 € TTC <u>Montant forfaitaire</u> 151 680 € TTC
Travaux de réalisation et de réhabilitation sur les réseaux d'arrosages automatiques de la ville d'Ivry-sur-Seine.	TERIDEAL SEGEX ENERGIE	02/08/2022	<i>1 an puis reconductible 3 fois</i>	<u>Sans montant minimum annuel</u> <u>Montant maximum annuel</u> 60 000 € TTC <u>Soit pour 4 ans</u> <u>Montant maximum</u> 240 000 € TTC

ARTICLE 2 : AMPLIATION du présent arrêté sera adressée après publication au :

- Préfet du Val-de-Marne,
- Comptable public.

FAIT EN MAIRIE LE **19 SEP. 2022**

TRANSMIS EN PREFECTURE
LE **19 SEP. 2022**
RECU EN PREFECTURE
LE **19 SEP. 2022**
PUBLIE PAR VOIE ELECTRONIQUE
LE **19 SEP. 2022**

Pour le Maire d'Ivry-sur-Seine,

Et par délégation,



Ouarda KIROUANE
Adjointe au Maire

Le délai de recours contentieux devant le Tribunal Administratif est de deux mois à compter de la publication de la présente décision.

Accusé de réception en préfecture
094-219400413-20220919-DEC202209_09-AI
Date de télétransmission : 19/09/2022
Date de réception préfecture : 19/09/2022